

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN VUE DE LA RATIFICATION PAR LE PARLEMENT DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (TSCG)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Demotte, Ministre Président du Gouvernement wallon, sur « l'état d'avancement des travaux en vue de la ratification par le Parlement du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la ratification du traité budgétaire européen ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, cette question est d'actualité depuis plusieurs semaines. Nous l'avons reportée voici quinze jours en raison de votre absence. Il nous apparaît, en tout cas, que celle-ci mérite une réponse relativement claire par rapport à l'évolution de ces travaux et plus particulièrement la position de la Wallonie liée au Traité sur la stabilité, la coordination, la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. In fine, ce traité, qui a été adopté et signé le 2 mars 2012 par les chefs d'État et de gouvernement des 25 sur les 27 États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, devait être d'application et rentrer en vigueur à dater du 1er janvier 2013, puisque, à cette date, 12 pays de la zone euro l'avaient déjà ratifié. Ma question est de savoir ce que nous allons faire par rapport à ce traité au niveau belge et surtout au niveau wallon. Nous savons qu'au nord du pays, le parlement s'est saisi de la question, est en train de l'étudier et de se positionner sur son contenu. Le Parlement germanophone a fait de même et ce traité a été examiné en Commission des affaires intérieures le 28 janvier dernier. Au niveau wallon, en tout cas au niveau francophone, « nada », nous n'avons toujours pas abordé la question. Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité que le temps passe. C'est vrai que nous avons l'habitude de ratifier des traités 25 ans plus tard, mais c'est une habitude qui ne doit pas se répéter, surtout avec des traités d'une telle importance. Ce traité doit faire l'objet d'un traitement par notre assemblée, par le gouvernement. J'aimerais savoir où vous en êtes dans la discussion de fond sachant que nous avons vu apparaître ci et là, dans la presse, des manifestes, des positionnements notamment des fronts de gauche, des gens qui se disent de gauche. Je ne sais pas de quelle gauche, mais enfin, ils se qualifient en tant que tel par rapport à ce traité et s'y opposent. Et donc, il y a des mandataires qui se sont exprimés par rapport à cela et au niveau wallon, nous ne sommes nulle part. P.W.- C.R.I.C. N° 86 (2012-2013) - Lundi 4 mars 2013 8J'aimerais savoir quelles sont les échéances puisque, sauf erreur ou omission de ma part, je ne les ai pas vues passer dans les ordres du jour du Gouvernement wallon. J'aimerais donc que nous puissions avoir une position claire d'autant que, de manière régulière, les positions des uns et des autres sur la rigueur, sur l'austérité ou non, sur le plan Horizon 2022 avec des objectifs très intéressants d'ailleurs, mais avec des moyens financiers qui devront suivre, sont toute une série de questions qui viendront compléter la réflexion. Donc, il est temps et grand temps de se pencher sur le problème et de savoir ce que l'on va faire de ce traité. Va-t-on le ratifier ou non ? Nous devons, me semble-t-il, montrer l'exemple. Nous sommes ici à la traîne ! J'aimerais donc que nous ayons un agenda clair, précis afin que nous puissions envisager les suites à réserver à cette perspective européenne qui m'apparaît être utile et qui est d'actualité, en tout cas dans nombre de pays. Nous sommes une nouvelle fois un peu à la traîne dans ce débat alors que nous avons toujours été, au niveau européen, les moteurs de

ce développement de l'union économique de l'Europe. Il ne faudrait pas, au travers de nos tergiversations, que nous montrions un exemple négatif à l'ensemble de nos partenaires. Voilà Monsieur le Ministre-Président. Question d'agenda, question de volonté, question de fond, j'aimerais connaître la position actuelle de votre gouvernement. M. le Président. - La parole est à M. Crucke pour poser sa question. M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, effectivement, mes craintes sont identiques à celles de mon collègue, M. Fourny. Certes, le processus de ratification d'un traité est particulièrement complexe en Belgique et c'est en partie dû à la complexité même de notre alchimie institutionnelle, mais reconnaissons-le, Monsieur le Ministre-Président, ici nous ne sommes pas face à n'importe quel traité. Ce traité budgétaire européen va engager nos régions, nos États dans un processus qui, j'ai envie de dire, est un processus de transparence budgétaire, mais aussi de confiance budgétaire à l'égard des investisseurs et donc, d'autres pouvoirs qui regardent l'Europe évoluer. On est ici face à nos responsabilités et donc, si je vous pose la question, ce n'est pas seulement parce qu'il me semble qu'il y a un retard par rapport aux autres parlements qui se saisissent du dossier, mais parce que le flou de certaines déclarations m'inquiète. J'entends un membre de la majorité ou plutôt une composante de la majorité à travers – pour ne pas la citer – Mme Hoyos, venir dire qu'Ecolo ne votera pas le texte en l'état, ni ici ni à Bruxelles, alors que cette composante fait partie du gouvernement. C'est un choix qui a été posé à l'époque. « Sauf à réformer le texte », dit-elle, « parce que si on ne le réforme pas, ce texte, plutôt que de répondre aux bienfaits que j'ai étalé tout à l'heure, ferait en sorte que le processus de relance wallon serait purement et simplement arrêté ». Quand j'entends cela, je me dis de deux choses l'une : soit il y a eu au sein de la majorité et au sein du gouvernement un accord pour modifier le texte et si c'est le cas, dites-le nous ; soit il n'y a pas eu d'accord. Dans ce dernier cas, c'est une fois de plus des prises de position dans la presse pour faire monter la sauce sur d'autres dossiers comme on ne le connaît que trop en Wallonie. Pour ma part, j'aimerais donc simplement que vous me rassuriez au nom du gouvernement, au nom de la Wallonie, en me disant ce qu'il en est exactement en termes de discussion dans la majorité. Une fois que vous m'aurez fixé sur le contenu de la procédure du gouvernement, celle que vous défendrez vous-même en tant que premier wallon, j'aimerais savoir quel est le processus, en termes de calendrier, qui pourra être suivi de manière à avancer dans ce que j'ai appelé un dossier qui est aussi un traité historique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Deux questions en une. Merci, Monsieur le Président. Messieurs les députés, comme vous, j'ai lu les opinions qui s'expriment à ce sujet, les cartes blanches et autres, appelant à ne pas ratifier le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union européenne. À ce sujet, sans entrer, à ce stade, dans le fond du dossier, je me référerai à la réponse que je vous adressais, en novembre dernier, où je rappelais qu'il était également essentiel que la Belgique tienne ses engagements européens. Voilà qui répond pour l'essentiel et sur le fond. En effet, dans l'hypothèse d'une non-ratification, qui assumerait les sanctions prévues par le traité en cas de non-transposition de la règle d'or et dans l'hypothèse d'une crise financière et budgétaire encore plus grave, qui assumerait de pouvoir bénéficier, le cas échéant, du mécanisme européen de stabilité ? Qui prendrait le risque d'assumer la décote dont le pays, dans son ensemble, serait victime ? Je partage, - vous l'avez compris - aussi les préoccupations de certains élus et représentants syndicaux quant aux priorités à accorder à un certain nombre de dépenses essentielles dans les moments durs que l'on passe sur le plan social, sur l'aide à l'investissement pour continuer à développer la croissance, ce à quoi le gouvernement continue d'ailleurs à s'employer

aujourd'hui, mais je souligne que nous devons être responsables. Concrètement, revenons sur la question du calendrier. Le TSCG est entré en vigueur le 1er janvier. Cela signifie que la Belgique dispose d'un an pour ratifier et transposer son article 3. Le gouvernement déposera donc un projet de décret d'assentiment dans ce sens dans le courant de ce premier trimestre de l'année.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le MinistrePrésident pour la réponse claire de ratification qui a été apportée. Il me semble que c'est le bon sens qui reprend le dessus. Face aux obligations qui sont les nôtres au niveau européen, nous n'avons pas d'autres choix que de se fondre dans ce moule qui est une perspective salubre pour nos finances publiques. Je prends acte qu'il y a un accord et que nous allons pouvoir nous pencher très rapidement sur ce texte en commission, puisque le premier trimestre arrive à son terme d'ici 15 jours. Rendez-vous donc à quinzaine.